



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 juillet 2023

### Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1er août 2023 : Le prix de la bouteille de gaz continue à baisser, une stabilité pour le prix de l'essence et une légère augmentation pour le gazole

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié

**Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :**

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

#### Déterminants de l'évolution mensuelle constatée :

Pour le mois d'août 2023, le prix de l'essence reste stable par rapport au prix du mois de juillet et ce, malgré l'augmentation de 4 % de la cotation moyenne du pétrole. Le prix s'est stabilisé notamment du fait de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar (+ 2,4 %).

S'agissant du gazole, le prix augmente de deux centimes par rapport au mois dernier en raison de l'augmentation de 7 % des cours moyens mondiaux. Cette augmentation est atténuée par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

En ce qui concerne la bouteille de gaz de 12 kg, le prix baisse de 1 euro en raison de la baisse du cours du butane (- 14,77 %). Ainsi, le prix s'établit à 22,50 €.

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ainsi, au 1<sup>er</sup> août 2023, les prix maximums applicables à Mayotte seront les suivants :**

	Juillet 2023 Prix maximum toutes taxes comprises	01/08/23	
		Prix maximum toutes taxes comprises	Evolution par rapport au mois d'avril 2023
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,82	1,82	+0,00 ct
Gazole (en €/l)	1,49	1,51	+ 2 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,03	1,09	+ 6 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,28	1,28	+0,00 ct
G.O marine (en €/l)	1,10	1,12	+ 2 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	23,5	22,5	-1 euro

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976